

PRISMA BEYONDER

Groupe de placements alternatifs

Classe I ISIN CH1458989774 | N° Valeur 145898977

Classe II ISIN CH1458989782 | N° Valeur 145898978

Classe 3A ISIN CH1458989790 | N° Valeur 145898979

Prospectus

Approuvé le 05.06.2025

Entrée en vigueur le 25.07.2025

Groupe de placements alternatifs conformément à l'art. 53 al. 1 ch. e OPP2

1. Introduction

BEYONDER est une stratégie diversifiée multi-classes d'actifs qui vise à surperformer le portefeuille traditionnel « LPP 40 » sur le long terme en offrant des rendements différenciés.

Elle s'appuie sur les principes suivants :

- Technologie au service du bon sens : les décisions d'investissement sont inscrites dans un processus systématique basé sur l'intelligence artificielle ;
- Diversification : BEYONDER investit dans 10 classes d'actifs différentes avec comme objectif de capter les primes de risques disponibles tout en assurant en tout temps une bonne diversification ;
- Flexibilité et adaptabilité : BEYONDER est une stratégie active qui permet une orientation « performance absolue » au travers d'une gestion dynamique des portefeuilles.

2. Directives de Placement

2.1. Processus d'investissement

L'allocation d'actifs et la construction de portefeuille de PRISMA BEYONDER est dynamique et adaptative :

1. L'allocation stratégique est fondée sur la diversification des risques (allocation en minimisation du regret, exposition à une large variété primes de risque). La stratégie s'expose à 10 marchés avec une couverture suisse et globale (actions, obligations, immobilier).
2. L'allocation tactique se fait dynamiquement au travers d'un processus d'apprentissage séquentiel, la composition de la performance est bornée par le règlement de placement mais définie par les résultats d'un algorithme propriétaire¹.
3. La stratégie BEYONDER offre un profil rendement/risque asymétrique en :
 - captant les primes de risques des classes d'actifs à long terme ;
 - participant pleinement aux marchés haussiers ;
 - protégeant le capital durant les phases de stress.

EN PRATIQUE

Gestion déléguée

FUNDO SA, Lausanne

Banque dépositaire

UBS Switzerland AG, Zürich

Administrateur

UBS Switzerland AG, Zürich

Distribution

Key Investment Services (KIS) SA, Morges

Auditeur

BDO SA

Numéros de valeur

Classe I : 145898977

Classe II : 145898978

Classe 3A : 145898979

Tickers Bloomberg

Classe I : PRIBEYI SW

Classe II : PRIBELI SW

Classe 3A : PRIBE3A SW

Code ISIN

Classe I : CH1458989774

Classe II : CH1458989782

Classe 3A : CH1458989790

Devise de référence

Franc suisse (CHF)

Date de lancement

25.07.2025

Date de fin d'exercice

31 mars

Publication des cours

SIX Financial Information, LSEG, Bloomberg, Morningstar et PRISMA Fondation

Prix d'émission

CHF 1'000.-

Liquidité

Hebdomadaire

Délai souscription / rachat

Souscription : jeudi 10h00

Rachat de parts : jeudi 10h00

Date de règlement

Souscription : T+3

Rachat de parts : T+4

Frais de souscription / rachat

Aucun frais de souscription.

Les frais de remboursement sont fonction de la durée de préavis :

- 0.50% pour moins d'un mois de préavis

- 0% dès 1 mois de préavis

¹ Une description précise de l'algorithme peut être obtenue sur demande auprès de la Fondation PRISMA

2.2. Classes d'actifs

Les dix classes d'actifs ainsi que leurs indices sous-jacents sont explicités dans le tableau ci-dessous :

Classe d'actif	Indice
Liquidités	FTSE Swiss Franc 3-Month Euro Deposit
Obligations CHF	Swiss Bond Index (SBI) AAA-BBB TR
Obligations internationales	Bloomberg Global Aggregate Index TR (CHF-Hedged)
Obligations marchés émergents	JP Morgan EMBI Global Diversified Index TR (CHF-Hedged)
Actions suisses	Swiss Performance Index TR
Actions étrangères – marchés développés	MSCI World Index TR
Actions étrangères – small caps	MSCI World Small Cap Index TR
Actions étrangères – marchés émergents	MSCI Emerging Markets Index TR
Immobilier Suisse	SXI Real Estate Funds Index TR
Immobilier étranger	FTSE EPRA Nareit Global Real Estate Index TR (CHF-Hedged)

Le Conseil de Fondation peut décider, pour des raisons opérationnelles ou autres, de modifier un indice utilisé.

2.3. Placements autorisés et limites de placements

Les investissements sont réalisés dans des placements collectifs selon l'art. 30 OFP.

L'univers de placement de la stratégie BEYONDER se compose exclusivement de fonds indiciels (actions, obligations, immobilier) de type « long-only » (pas d'effet de levier, ni de vente à découvert). La stratégie peut également utiliser des fonds de placements sur le marché monétaire pour l'investissement des liquidités.

L'allocation en risque des classes d'actifs du groupe de placements se présente comme suit :

Classe d'actif	Catégorie de Placements	Allocation minimale	Allocation maximale
Liquidités	Instruments monétaires	0 %	15 %
Actions	Fonds indiciels	20 %	80 %
Obligations	Fonds indiciels	20 %	95 %
Immobilier	Fonds indiciels	0 %	45 %

Toute rétrocession éventuelle consentie et/ou négociée avec le/les fonds sous-jacents est intégralement reversée au groupe de placements.

2.4. Monnaie de référence

Le groupe de placements est libellé en CHF. Il n'y a pas de couverture de change pour les classes d'actifs exposées aux devises étrangères, sauf en ce qui concerne les classes d'actifs « Obligations internationales », « Obligations marchés émergents » et « Immobilier étranger ».

2.5. Rebalancement du portefeuille

L'allocation tactique est recalculée sur une base mensuelle, le portefeuille étant rebalancé également mensuellement.

3. Compliance Monitoring

Le respect strict des limites fixées est assuré par le biais d'un « compliance monitoring », qui est un mandat spécifique conféré par la Fondation à l'Administrateur.

4. Souscriptions et rachats de parts

Les parts peuvent être souscrites chaque vendredi (T), l'ordre devant parvenir à la Fondation signé jusqu'au jeudi avant 10h00. L'institution de prévoyance susmentionnée confirme, par la signature du bulletin de souscription, être au bénéfice d'une exonération fiscale dans son canton de domicile conformément aux dispositions légales. Elle reconnaît avoir reçu et accepté les statuts, le règlement ainsi que les directives de placement de PRISMA Fondation suisse d'investissement. Toute annonce de souscription est irrévocable dès 10h00 le jeudi. Le paiement doit être effectué le 3^e jour ouvrable suivant la date de la VNI, soit en général le mercredi suivant (T+3).

Le rachat de parts peut se faire chaque vendredi (T), l'ordre devant parvenir à la Fondation signé jusqu'au jeudi avant 10h00. Le remboursement sera effectué le 4^e jour ouvrable suivant la date de la VNI, soit en général le jeudi suivant (T+4).

5. Classes de parts

Le groupe de placements propose trois différentes classes de parts avec des frais dégressifs :

Classe I : fondations de prévoyance OPP2 - montant souscrit inférieur à CHF 10 millions

Classe II : fondations de prévoyance OPP2 – montant souscrit égal ou supérieur à CHF 10 millions

Classe 3A : classe réservée aux fondations 3A (OPP3)

Les fondations de prévoyance détenant au total plus de CHF 50 millions (y compris le montant souscrit à ce groupe de placements) dans la Fondation ont accès à la Classe II.

La Classe II est ouverte à toutes les fondations de prévoyance, quelle que soit la taille de leur investissement, pendant les trois premiers mois après le lancement (« seed investors »).

6. Facteurs de risque

Tout véhicule d'investissement possède le risque de perdre, au plus, la totalité du capital investi.

Des événements non prévisibles incluant des modifications légales ou de régulation, des changements politiques ou économiques, peuvent causer d'importantes fluctuations des marchés financiers, notamment :

- Le risque de liquidité : le risque que les actifs du groupe de placements puissent avoir de faibles niveaux de liquidité dans certaines conditions, peu importe que le groupe de placements vise des investissements avec de faibles contraintes de liquidité ;
- Le risque de contrepartie : les contreparties et les émetteurs de titres dans lesquels le groupe de placements investit peuvent manquer à leurs obligations de restituer les dépôts de liquidités et titres, ou de fournir le rendement prévu sur des titres donnés. Cela pourrait signifier la perte de la totalité ou d'une partie de la valeur de l'actif concerné ;

- Le risque lié aux marchés émergents : un investissement dans des marchés émergents peut être considéré comme spéculatif. D'une manière générale, des mesures légales et comptables peuvent offrir une protection des investisseurs inférieure à celle des marchés développés ;
- Le risque opérationnel : les risques liés au fait de refléter correctement la valeur et la protection des actifs du groupe de placements.
- L'intégration d'un algorithme d'intelligence artificielle dans le processus d'investissement implique certains risques spécifiques, comme le risque de modèle (mauvaise calibration, sur-apprentissage, biais structurel), le risque de dépendance excessive aux données passées, ainsi que le risque technologique (panne ou mauvaise exécution). Ces risques sont encadrés par un travail de recherche rigoureux, une supervision humaine ainsi que par des limites de déviation tactique intégrées au modèle. De plus, le gérant délégué est une société régulée par la FINMA ; ses processus sont audités et toutes les transactions sont supervisées et contrôlées par une équipe de risque et de compliance indépendante. Enfin, l'ensemble du processus en lien avec l'intelligence artificielle a en outre été audité par PWC.

Ces événements pourraient affecter négativement les performances des stratégies alternatives et donc par voie de conséquence le groupe de placements PRISMA BEYONDER bien que celui-ci soit très diversifié.

Dans de tels cas, il n'existe aucune assurance que le groupe de placements ne subisse pas des pertes substantielles.

7. Informations aux membres

Les rapports annuels de la fondation PRISMA ainsi que les dernières versions du Prospectus, des Directives de Placement de ses groupes de placements sont disponibles sur son site internet : www.prisma-fondation.ch.

PRISMA publie également, pour chaque groupe de placements investi en valeurs mobilières, un rapport de performance mensuel, ainsi qu'un rapport trimestriel et annuel plus complets, également disponibles sur son site internet.

De plus, PRISMA publie les VNI hebdomadaires, ainsi que la performance YTD (« year-to-date ») et depuis le lancement de tous ses groupes de placements. Ce document est envoyé aux membres de la fondation, et est également disponible sur son site internet.

Enfin, les VNI des groupes de placements sont publiées sur SIX Financial Information, Bloomberg, LSEG et Morningstar. La Classe 3A du présent groupe de placements, dédiée aux fondations 3A, n'est pas publiée car elle est directement fournie aux fondations 3A partenaires.

En cas de contestation, le texte français fait foi.